

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 SEPTEMBRE 2013**

L'an deux mil treize, le douze Septembre, le conseil municipal de la commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Bernard PUISSANT

Etaient Présents : PUISSANT Bernard – TRIPOZ Jean Pierre - HISSELLI Alain - LIMANDAS Claudette – BERARD Mathieu – TRUCHOT Evelyne - CHASSIGNOL Valérie - FLAMIN Didier – DAUDE Sandrine - GRIZARD Denis- BOUCHISSE Nathalie

Absents excusés : BERNIGAUD Roland (Procuration à Denis GRIZARD)
CORTET Michel (Procuration à Mathieu BERARD)
GARNIER Anne-Marie (Procuration à Claudette LIMANDAS)

Absents : FERNANDEZ Claude
MINASSIAN Guy

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
Claudette LIMANDAS est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE DE L'AIN

Le Maire informe le conseil que l'Etat, jusqu'à présent, proposait une mission technique de service public pour une assistance dans le domaine de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT). Dans ce cadre, la commune avait signé une convention avec l'Etat (Direction Départementale du Territoire) jusqu'au 31/12/2013 pour un coût d'environ 0.30 € par habitant.

Le Conseil Général de l'Ain, suite au désengagement de l'Etat dans cette mission, envisage la création d'une « Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain » pour apporter aux collectivités le conseil et l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines d'intervention suivants:

- voirie,
- eau et assainissement,
- urbanisme et aménagement,
- bâtiment et énergie,
- développement économique.

Cette agence proposera également aux collectivités des missions de maîtrise d'œuvre mais uniquement pour des travaux limités à 90 000 € H.T ou en cas de carence de l'offre privée (marché infructueux) et dans les domaines d'intervention suivants:

- voirie,
- eau et assainissement.

Le budget de cette structure sera assuré par une cotisation des collectivités adhérentes, dont le Département et une facturation de certaines prestations.

Le montant de la cotisation annuelle pour la commune sera de 0.50 € par habitant ou de 0.25 € par habitant dans l'alternative où la Communauté de Communes Centre Dombes décide également d'adhérer à cette agence.

Le Maire donne lecture de l'ensemble des statuts de cette agence départementale d'ingénierie de l'Ain.

Vu l'article L 5511-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales qui dispose que : « le

Département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,
Vu la délibération du Conseil général de l'Ain en date du 24 juin 2013 proposant la création d'une Agence Départementale d'Ingénierie sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu les statuts de l'Agence adoptés par l'Assemblée départementale et qui seront soumis à l'assemblée générale constitutive de l'Agence Départementale d'Ingénierie notamment dans son article 6 : « Toute Commune, tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale de l'Ain peut demander son adhésion à l'Agence. Elle délibère dans ce sens et approuve, par la même délibération, les présents statuts. L'adhésion devient effective dès la notification, au Président, de la délibération opposable. L'adhérent s'engage pour un minimum de 2 ans. L'adhésion d'un EPCI n'emporte pas adhésion individuelle des Communes qui le composent et réciproquement. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure,

- **DECIDE** d'adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie et d'en approuver les statuts,
- **DECIDE** d'approuver le versement d'une cotisation pour l'année 2014 fixée par le Conseil d'Administration en application de l'article 16 des statuts

VENTE D'UNE PARCELLE EN ZONE ARTISANALE A CHIMIE PLUS LABORATOIRES

Le Maire informe que la société « Chimie Plus Laboratoires », dirigée par Tanguy TRUCHOT souhaite installer ses locaux sur la zone artisanale de Saint Paul de Varax et sollicite une parcelle de 6 000 m2. Cette société est spécialisée dans le conditionnement de produits chimiques et la fabrication de réactifs de laboratoire. Ces produits étant pour la plupart destinés aux laboratoires de contrôle de l'industrie.

Il précise que le bâtiment à implanter serait d'environ 600 m2 et qu'il y a lieu d'effectuer un bornage à la fois sur les parcelles 37 et 38 pour délimiter une parcelle de 6000 m2 et le long de la voirie pour permettre un accès. Le cabinet DE FRAMOND a transmis à la commune un devis pour ce bornage qui s'élève à 1 955.46 € TTC. Ces frais seront à la charge de la commune.

Denis GRIZARD demande ce qu'il en est de leurs éventuels rejets.

Le Maire et Mathieu BERARD informent que ceci sera étudié plus en détails au moment du dépôt du permis de construire de la société et qu'il sera éventuellement établi une convention si nécessaire comme il l'a été fait pour la Cuma le Veau l'ailler.

Ils précisent cependant qu'après avoir abordé le sujet avec Mr TRUCHOT et qu'au vu de sa production, cette société ne devrait pas rejeter d'effluents non domestiques.

Evelyne TRUCHOT quitte la salle durant le vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 13 VOIX POUR :

- **DECIDE** de vendre une parcelle en zone artisanale de 6000 m2 à Mr Tanguy TRUCHOT représentant la Société CHIMIE PLUS LABORATOIRES dont le siège social est actuellement à 399 route des alouettes – 69640 DENICE pour un montant de 10 € TTC le m2 soit 60 000 € TTC.
- **DECIDE** d'autoriser le Maire à signer compromis, acte de vente et toutes pièces nécessaires avec Mr Tanguy TRUCHOT.

COMPTE RENDU RENTREE SCOLAIRE (par Evelyne TRUCHOT)

Evelyne TRUCHOT rappelle que la nouvelle directrice des écoles, Nathalie ALBERT a pris ses fonctions le 02/09/2013.

Les effectifs de cette rentrée sont répartis comme suit :

104 élèves à l'école élémentaire

59 élèves à l'école maternelle

Il a été évoqué avec le corps enseignant le dossier du rythme scolaire. Evelyne TRUCHOT informe qu'une commission scolaire sera mise en place.

COMPTE RENDU DE L'ASSOCIATION «LES PETITES CANAILLES »

Suite à un bilan après l'été, un déficit apparaît compte tenu de la faible participation des enfants au centre durant son ouverture au mois de juillet.

La fréquentation de l'établissement au niveau du périscolaire est cependant très correct .

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC « PETITE ENFANCE »

Le Maire informe qu'un marché au sein de la communauté de communes a été lancé concernant la délégation de service public pour le fonctionnement des établissements accueillant la petite enfance.

La communauté de communes a confié la mission au cabinet NOVANCES PUBLIC.

5 candidats ont répondu à ce marché dont un d'entre eux a été écarté pour pièces manquantes.

CRECHE ATITUDE a transmis un courrier de désistement.

Suite à la consultation, 3 candidats ont déposé des offres :

- CRECHE DE France
- AGDS
- LEO LAGRANGE
-

Le cabinet NOVANCES PUBLIC étudie actuellement en détail les offres.

Valérie CHASSIGNOL informe que 5 assistantes maternelles profitent des locaux et des activités proposés par le relais assistantes maternelles de Villars les Dombes et qu'il serait judicieux d'en informer les autres « nounous » par le biais du bulletin infos.

INFORMATIONS DU MAIRE

L'ADAPEI a sollicité par le biais d'un courrier la demande de mise à disposition d'une salle pour activités (une matinée par semaine) de sport adapté concernant 6 résidents.

La seule salle disponible serait la salle des fêtes et celle-ci n'est malheureusement pas adaptée. Un courrier sera adressé pour les informer.

Information du courrier de la D.D.T concernant le contrôle de la conformité annuelle des systèmes d'assainissement.

Le lagunage du village est conforme avec réserves compte tenu des déversements trop fréquents des déversoirs d'orages.

Le lagunage de la base est conforme avec demande de « bilan 24 H » en période de pointe touristique

SDIS

Dans le souci d'un meilleur service rendu, le SDIS a modifié son organisation à compter du 1^{er} septembre 2013.

Une carte de la nouvelle organisation territoriale a été transmise ainsi que les noms des responsables par domaine de compétence. Le centre de secours de Saint Paul de Varax fait partie du groupement de Bresse.

COMMISSAIRE ENQUETEUR P.L.U

Le Maire informe que la commune a reçu la notification du tribunal administratif concernant la nomination du commissaire enquêteur pour le P.L.U : Mr GINET Christian et Mr SORET Bernard en qualité de suppléant. Le 13/09/2013 les documents liés au P.L.U et les dates et horaires de permanence seront mis en place avec Mr GINET Christian.

COOPERATIVE AGRICOLE ST PAUL

Mathieu BERARD fait part de la rencontre avec Mr NERGOUX, Président de Sica Servas St Paul qui a eu lieu en mairie afin de faire le point sur le devenir du site de la coopérative agricole. Celui-ci a confirmé qu'ils sont en contact avec un industriel (ferrailleur) pour la vente de leurs locaux.

La commune a fait part de son souhait de voir sur ce site un projet immobilier qui s'inscrirait dans les directives du PLU.

Mathieu BERARD précise que des investisseurs immobiliers ont été contactés par la commune. La commune a également pris contact avec E.P.F de l'Ain (Etablissements Publics Fonciers de l'Ain) pour conseils.

Mathieu BERARD précise qu'avant toute vente, la commune reçoit une déclaration d'intention d'aliéner en mairie et que la vente ne peut avoir lieu sans que la commune n'en soit informée.

Affaire à suivre.

CONFERENCE LOGEMENT SOCIAL

Compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 10/09/2013 à BANEINS où deux projets concernant la commune ont été présentés par des bailleurs sociaux pour la commune :

- Société Dynacité pour le terrain Béjoint
- Ain Habitat pour le tènement Duverger

INFORMATIONS DIVERSES

- Nouvelle proposition du tracé du chemin rural du Moulin de Varax par Mr SCHEIBLI suite à l'installation d'une passerelle sur le Vieux Jonc.

- Fermeture du passage à niveau N° 35 dans la nuit du 23 au 24/09/2013 pour travaux organisés par la SNCF.

- Le tracteur neuf commandé par la commune est disponible aux établissements GIRARD.

- Le voyage organisé par le CCAS s'est déroulé le 20/08/2013 à ANNECY avec 46 personnes âgées de 70 ans et plus.

- Information des journées du patrimoine ce week-end du 14 et 15 septembre 2013.

- La balade gourmande organisée le 1^{er} Septembre par la route de la Dombes a réuni environ 160 personnes.